

## Comité de direction du 17 NOVEMBRE 2022

# COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-deux, le 17 novembre,  
Le Comité de direction de l'office de tourisme intercommunal Archipel de Thau destination Méditerranée s'est réuni à 12h30 en visioconférence, sous la présidence de Madame Kelvine GOUVERNAYRE,

### Etaient présents :

- Collège des représentants de la communauté d'agglomération

**Membres titulaires :** Brigitte LANET, Angel FERNANDEZ, Kelvine GOUVERNAYRE, Michel ARROUY, Claudia AZAIS NEGRI, François COMMEINHES, Joliette COSTE, Jean-Guy MAJOUREL, Magali FERRIER, Florence SANCHEZ, Vanessa CARUSO, Alain VIDAL,

**Membres suppléants :** Eddy DORLEANS, Anaïs VEYRAT,

- Collège des professionnels du tourisme en activité sur le territoire de Sète agglomération méditerranée

**Membres titulaires :** Mathieu MAUREL, Caroline SALA, Sabrina RICARD RIPPOL, Paul-François HOUVION, Sandrine MINI, Kelly BEVAN,

**Membres suppléants :** Claire PHILIPPE, Wolfgang IDIRI, Alexandre CESSATEUR,

### Etaient absents et/ou excusés :

- Collège des représentants de la communauté d'agglomération

**Membres titulaires :** Geneviève FEUILLASSIER, Jean-Louis MOLTO, Marie-Christine FABRE DE ROUSSAC, Marie PEREZ, Fabienne BATTINELLI, Barbara DEMAREST, Josian RIBES

**Membres suppléants :** Claude MERIEAU, Fabien NEBOT, Valérie MAILLARD, Séverine JEAN, Sylvie MARTI, Francis HERNANDEZ, Eve GIMENEZ-SILVA, Cédric RAJA, Jacques DE LA TORRE, Céline BOURELLY

- Collège des professionnels du tourisme en activité sur le territoire de Sète agglomération méditerranée

**Membres titulaires :** Mickaël SEBBANE, Alain MAURIN, Andy DEGUY, Cathy DUMAS, Yoni RAGONERI, Olivier CARMES, Christophe MIRON, Laurent ARCELLA, Jean-Pierre LAFALLA, Aurélie BELTRA

**Membres suppléants :** Thierry GIGNOUX, Nicolas GAZATS, Déborah VIALAS, Eléonor de GAUDART D'ALLAINES, Didier CALAS, Denis IGERT, Pierre-Yves ROUILLE, Jean-Christophe TREAL, Marie-Claire DURAND, Olivier GANIVENQ

### Etait invité et excusé :

Monsieur Armand TURPIN, trésorier principal de Service de Gestion Comptable Littoral

**TOTAL DE VOTANTS (20)** - Quorum : 19 votants minimum

La convocation ainsi que l'ordre du jour, le rapport de séance et les pièces annexes ont été adressés aux membres le 10.11.2022 par courriel.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation visioconférence
2. Approbation du compte-rendu du comité de direction du 23/09/2022
3. Convention d'objectifs et de moyens SAM – OTI 2023-2027
4. Transfert charges de personnel BP sur BA
5. Budget Annexe – DM 5
6. Budget Principal – DM3
7. Décisions prises par la directrice depuis le dernier comité de direction dans le cadre de sa délégation de compétences
8. Questions diverses

La séance est ouverte par Kelvine GOUVERNAYRE, vice-présidente de l'Office intercommunal.

La séance est ouverte à 12h30.

## DELIBERATIONS

### 1. **Approbation visioconférence**

La vice-présidente Kelvine GOUVERNAYRE s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Compte tenu de l'ordre du jour restreint, il a été décidé d'organiser le comité de direction de ce jour en visioconférence.

La convocation adressée le 10/11/2022 mentionne l'ordre du jour, la date et l'heure de son début ainsi que la date et l'heure à laquelle interviendra au plus tôt sa clôture, les modalités techniques permettant de participer à la délibération.

La modalité technique choisie est accessible à tous les membres du CODIR. Il est possible de recourir à un système permettant des échanges écrits à condition que les observations émises par chacun des membres soient immédiatement communiquées à l'ensemble des autres membres participants ou leur soient accessibles, de façon qu'ils puissent y répondre pendant le délai prévu pour la délibération, afin d'assurer le caractère collégial de celle-ci.

Voici l'organisation de la visioconférence :

- La séance est ouverte par un message du président à l'ensemble des membres du CODIR, qui rappelle la date et l'heure limite pour la présentation des contributions.
- À tout moment, le président peut décider de prolonger la durée de la délibération. Il en informe les membres y participant.
- Les débats sont clos par un message du président, qui ne peut intervenir avant l'heure limite fixée pour la clôture de la délibération.
- Le président adresse immédiatement un message indiquant l'ouverture des opérations de vote, qui précise la durée pendant laquelle les membres du collège participants peuvent voter.
- Il n'est pas précisé de modalité de votes : l'essentiel est de permettre une identification et d'en conserver une trace.
- Les procurations sont possibles à condition d'être justifiées comme pour tout autre CODIR.
- Au terme du délai fixé pour l'expression des votes, le président en adresse les résultats à l'ensemble des membres du CODIR.
- En cas d'incident technique, la délibération et la procédure de vote peuvent être reprises ou poursuivies dans les mêmes conditions.

Compte tenu de ces divers éléments, les membres présents :

**Acceptent** la procédure dématérialisée prévoyant qu'une présence par visioconférence vaut présence pour le quorum ainsi que les modalités de vote sécurisées.

**La délibération est votée à l'unanimité – 20 voix pour**

### 2. **Approbation du compte-rendu du comité de direction du 23/09/2022**

La vice-présidente Kelvine GOUVERNAYRE présente le compte-rendu du dernier comité de direction adressé préalablement pour lecture.

Les membres présents :

**Approuvent** le compte-rendu du comité de direction du 23 septembre 2022

**La délibération est votée à l'unanimité – 20 voix pour**

### 3. Convention d'objectifs et de moyens SAM – OTI 2023-2027

La vice-présidente Kelvine GOUVERNAYRE s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Par délibération n° 2018-057 du conseil communautaire du 17 mai 2018, l'office de tourisme intercommunal nommé Sète Archipel de Thau Méditerranée a été créé sous la forme d'un établissement public industriel et commercial (EPIC) ; ses statuts et règlement intérieur approuvés.

Les quatre communes stations classées de l'agglomération, à savoir Balaruc-les-Bains, Frontignan, Marseillan et Sète, ont décidé de transférer à Sète agglomération méditerranée la compétence " promotion du tourisme dont création d'offices de tourisme " avec effet au 1er janvier 2022 et ont acté leur adhésion à l'office de tourisme intercommunal. Le rattachement des quatre communes stations classées a pour effet de modifier les statuts de l'OTI.

La délibération n°DC 2021-163 du conseil communautaire du 21 octobre 2021 a acté ces transferts et approuvé la modification des statuts.

La zone géographique d'intervention de l'office de tourisme intercommunal correspond désormais au territoire des communes de Balaruc-les-Bains, Balaruc-le-Vieux, Bouzigues, Frontignan, Gigan, Loupian, Marseillan, Mèze, Montbazin, Mireval, Poussan, Sète, Vic-la-Gardiole, et Villeveyrac.

L'office de tourisme intercommunal s'est vu confier les missions relevant du service public touristique local telles qu'énumérées par l'article L133-3 du Code du tourisme, à savoir les missions de service public d'accueil et d'information des touristes, ainsi que la promotion touristique du territoire.

L'office de tourisme est chargé de tout ou partie de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du tourisme local et des programmes locaux de développement touristique, notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques, de l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, des études, de l'animation des loisirs, de l'organisation de fêtes et de manifestations.

Une convention d'objectifs et de moyens a été rédigée, qui détaille les missions confiées à l'Office de tourisme et définit les indicateurs de performance.

Mathieu MAUREL, représentant de la Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air, s'étonne que l'affectation du reversement de la taxe de séjour ne soit pas intégralement destinée à la promotion.

Tiphaine COLLET, directrice de l'OTI, rappelle que la taxe de séjour est reversée à 90% à l'Office de tourisme sous forme d'EPIC et à 10% à l'Agence départementale de tourisme. Elle est destinée à financer le développement touristique, pas uniquement à la promotion.

Compte tenu de ces divers éléments, les membres présents :

**Approuvent** la convention d'objectifs et de moyens telle que présentée

**Autorisent** le Président ou la Directrice à signer l'ensemble des documents et actes y afférent et à mener toutes démarches nécessaires la réalisation de la présente

**La délibération est votée à l'unanimité – 20 voix pour**

### 4. Transfert des charges de personnel du BP vers le BA Commercialisation – Année 2022

La vice-présidente Kelvine GOUVERNAYRE s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Par délibération 2021-042 du 09/11/2021, un budget annexe "Commercialisation" soumis obligatoirement à la nomenclature M4 et assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée de droit commun a été créé au 01.01.2022.

Depuis le 01.01.2022, les salaires et charges des salariés de l'office de tourisme sont liquidés par train unique sur le budget principal.

Considérant que certains emplois de l'office de tourisme sont liés à la commercialisation des boutiques, des billetteries de spectacles et de loisirs, des prestations de services diverses telles que la vente de voyages et visites, les ventes d'encarts publicitaires et de partenariats etc., il est nécessaire de refacturer un pourcentage de leurs salaires et charges du budget principal au budget annexe.

Il est proposé d'appliquer les taux ci-dessous selon les libellés des emplois :

Libellés des emplois	Reversement du budget principal vers le budget annexe (en %)
Responsable accompagnement des socio-professionnels	50 %
Chargé(e) de commercialisation – Pôle partenariats	50 %
Responsable billetterie	50 %
Responsable du réceptif groupes	50 %
Assistant(e) réceptif groupes et billetterie	50 %
Responsable accompagnement des socio-professionnels	50 %
Chargé(e) de commercialisation et responsable boutiques	50 %
Conseiller(e) en vente – Boutique SPOON	100 %
Assistante billetterie et conseillère de séjour – Théâtre de la mer	7 %
Conseiller(e) en séjour – Phare	7 %
Conseiller(e) en séjour – BIT Sète	7 %
Conseiller(e) en séjour – BIT Balaruc-les Bains	7 %
Conseiller(e) en séjour – BIT Frontignan – Marseillan – Mèze – Vic-la-Gardiole	2 %
Régisseur(se) titulaire régie BIT Sète	5 %
Régisseur(se) titulaire régie BIT Balaruc-les Bains	5 %
Régisseur(se) titulaire régie BIT Marseillan	5 %
Régisseur(se) titulaire régie BIT Mèze	5 %
Régisseur(se) titulaire régie BIT Frontignan	5 %
Régisseur(se) titulaire régie Partenariats	5 %
Responsable finances (suivi comptable des régies)	5 %
Directeur administratif et financier (contrôle régulier des régies)	5 %

Compte tenu de ces divers éléments, les membres présents :

**Définissent** les libellés des emplois concernés par la commercialisation tels que mentionnés ci-dessus

**Appliquent** les taux de reversement des salaires et charges du budget principal vers le budget annexe pour les emplois liés à la commercialisation

**Disent** que les écritures comptables de reversement seront les suivantes :

Budget principal	Recettes au 64198
Budget annexe	Dépenses au Chapitre 012

**Autorisent** la Directrice à signer l'ensemble des documents et actes y afférent et à mener toutes démarches nécessaires à la réalisation de la présente

**La délibération est votée à l'unanimité – 20 voix pour**

## 5. Budget Annexe 2022 – Décision modificative budgétaire n° 5

La vice-présidente Kelvine GOUVERNAYRE s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

**Vu** la délibération n°DL 2021-055 du comité de direction en date du 14 décembre 2021 approuvant le vote du budget primitif 2022 du budget annexe "Commercialisation",

**Vu** les articles L. 133-4 à L 133-10 et suivants du Code du Tourisme ;

La proposition de Décision Modificative n° 5 sur l'exercice 2022 présentée au comité de direction a pour objet d'inscrire les ajustements à la baisse ou à la hausse des dépenses et des recettes en section de fonctionnement et d'investissement.

- Dépenses de fonctionnement Chapitre 012 : Ajustement de la masse salariale transférée du budget principal vers le budget annexe
- Recettes de fonctionnement :
  - o Ajustement des prévisions de ventes boutique

Elle s'équilibre à 30 000 € pour la section de fonctionnement selon les tableaux ci-après :

### DEPENSES D'EXPLOITATION

Niveau de vote	Libellé	Proposition DM5 2022
O11	Charges à caractère général	
O12	Charges de personnel et frais assimilés	30 000.00
O14	Atténuations de produits	
65	Autres charges de gestion courante	
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>30 000.00</b>
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux provisions et dépréciations	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	
O22	Dépenses imprévues	
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		
O23	Virement à la section d'investissement	
O42	Opérations d'ordre (transfert entre sections)	
O43	Opérations d'ordre intérieur de la section	
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>30 000.00</b>

### RECETTES D'EXPLOITATION

Niveau de vote	Libellé	Proposition DM5 2022
O13	Atténuation de charges	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	30 000.00
73	Produits issus de la fiscalité	
74	Subventions d'exploitation	
75	Autres produits de gestion courante	
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>30 000.00</b>
O02	Excédent reporté	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises sur provisions et dépréciations	
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		
O42	Opérations d'ordre (transfert entre sections)	
O43	Opérations d'ordre intérieur de la section	
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>30 000.00</b>

Compte tenu de ces divers éléments, les membres présents :

**Approuvent** la Décision Modificative Budgétaire n° 5 du budget annexe sur l'exercice 2022 pour un montant de :

- 30 000,00 € en section de fonctionnement

**Autorisent** la Directrice à signer l'ensemble des documents et actes y afférent et à mener toutes démarches nécessaires à la réalisation de la présente

**La délibération est votée à l'unanimité – 20 voix pour**

## **6. Budget Principal 2022 – Décision modificative budgétaire n° 3**

La vice-présidente Kelvine GOUVERNAYRE s'exprime en ces termes :

**Vu** la délibération n°DL 2021-054 du comité de direction en date du 14 décembre 2021 approuvant le vote du budget primitif 2022 du budget principal :

**Vu** les articles L. 133-4 à L 133-10 et suivants du Code du Tourisme ;

La proposition de décision modificative n° 3 sur l'exercice 2022 présentée au comité de direction a pour objet d'inscrire les ajustements à la baisse ou à la hausse des dépenses et des recettes en section de fonctionnement et d'investissement.

- Dépenses de fonctionnement Chapitre 012 : Ajustement de la masse salariale
- Recettes de fonctionnement :
  - o Dotation instituée en 2022 en vue de compenser certaines pertes de recettes subies en 2021 par les services publics locaux
  - o Remboursement de TVA proratisée sur budget annexe
- Dépenses d'investissement :
  - o Provision pour achat de 3 véhicules d'occasion

Les principales raisons sont :

- Une augmentation de la valeur du point en cours d'année,
- 3 ruptures conventionnelles et 1 départ à la retraite,
- Une mobilisation importante pour Escale à Sète,
- Une période d'ouverture du SPOON plus longue,
- Une fréquentation élevée ayant nécessité le renfort des équipes,
- Un changement d'horaires d'ouverture de BIT à la demande des élus,
- Une sous-estimation des besoins par le cabinet Alpha & Omega.

Elle s'équilibre à 414 000 € pour la section de fonctionnement et 40 000 € pour la section d'investissement selon les tableaux ci-après :

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Niveau de vote	Libellé	Proposition DM3 2022
O11	Charges à caractère général	
O12	Charges de personnel et frais assimilés	374 000,00
O14	Atténuations de produits	
65	Autres charges de gestion courante	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>374 000,00</b>
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux provisions et dépréciations	
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés	
O22	Dépenses imprévues	
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>0,00</b>
O23	Virement à la section d'investissement	40 000,00
O42	Opérations d'ordre (transfert entre sections)	0,00
O43	Opérations d'ordre intérieur de la section	
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>40 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>414 000,00</b>

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Niveau de vote	Libellé	Proposition DM3 2022
O13	Atténuation de charges	69 659,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	65 000,00
73	Produits issus de la fiscalité	
74	Subventions d'exploitation	279 341,00
75	Autres produits de gestion courante	
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>414 000,00</b>
002	Excédent reporté	0,00
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises sur provisions et dépréciations	
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>0,00</b>
O42	Opérations d'ordre (transfert entre sections)	
O43	Opérations d'ordre intérieur de la section	
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>414 000,00</b>



**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Niveau de vote	Libellé	Proposition DM3 2022
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	40 000,00
23	Immobilisations en cours	
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>40 000,00</b>
OO1	Résultat d'investissement reporté	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
18	Comptes de liaison-Affectation	
26	Participation et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
O20	Dépenses imprévues	
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>
O40	Opérations d'ordre (transfert entre sections)	0,00
O41	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>40 000,00</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Niveau de vote	Libellé	Proposition DM3 2022
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>0,00</b>
OO1	Excédent reporté	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
106	Réserves	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	
18	Compte de liaison affectation	
26	Participation et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>
O21	Virement de la section de fonctionnement	40 000,00
O40	Opérations d'ordre (transfert entre sections)	
O41	Opérations patrimoniales	
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>40 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>40 000,00</b>

Compte tenu de ces divers éléments, les membres présents :

**Approuvent** la décision modificative budgétaire n° 3 du budget principal sur l'exercice 2022 pour un montant de :

- 414 000,00 € en section de fonctionnement (dépenses et recettes)
- 40 000,00 € en section d'investissement (dépenses et recettes)

**Autorisent** la Directrice à signer l'ensemble des documents et actes y afférent et à mener toutes démarches nécessaires à la réalisation de la présente

**La délibération est votée à l'unanimité – 20 voix pour**

## **7. Décisions prises par la directrice depuis le dernier comité de direction dans le cadre de sa délégation de compétences**

La vice-présidente Kelvine GOUVERNAYRE s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Nous portons à votre connaissance toutes les décisions prises par la directrice depuis le dernier comité de direction, dans le cadre de sa délégation de compétences.

Aussi, nous nous tenons à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Numéro	Date	Titre
2022-221	14/09/2022	RH - Avenant 1 au contrat de travail de Ben Tahar Melinda, prolongation du contrat au 31/10/2022
2022-222	19/09/2022	Billetterie de spectacle - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec l'Association GUITARE AFICION Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-223	20/09/2022	Billetterie de Loisirs - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec BLEU MARIN - EARL AGRIMER – Visites en bateau Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-224	20/09/2022	RR Acte de nomination régisseur titulaire et nouveau mandataire suppléant - Régie de recettes 746 BIT Sète - Anne-Lise Terral - Abrogation des anciens actes
2022-225	27/09/2022	RH - CDD 7 mois du 01/10/22 au 30/04/2023 - Assistant comptable - Alexandre Navarro - échelon 1.3 - Indice 1570
2022-226	28/09/2022	RH - CDD 7 mois du 03/10/22 au 30/04/2023 - Conseillère en Séjour BLB - Marion Thavonekham - échelon 1.2 - Indice 1500
2022-227	30/09/2022	TH Nomination mandataire régie 741 BIT Balaruc-les-Bains - CDD oct
2022-228	29/09/2022	Billetterie de Loisirs - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec La Commune de Balaruc les Bains – Concerts et spectacles Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-229	30/09/2022	Billetterie de Loisirs - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec l'EURL 20 DE GRES - Billetterie Packages Individuels Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-230	28/09/2022	Billetterie de Loisirs - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec l'Association ADENA - Billetterie Packages Individuels Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-231	30/09/2022	Billetterie de Loisirs - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec ETS MAISON TARBOURIECH - Billetterie Packages Individuels Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-232	30/09/2022	Billetterie de Loisirs - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec la SCEA GAUJAL - Billetterie Packages Individuels Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-233	04/10/2022	Régie de recettes – Fixation de tarifs "Partenariats " Année 2023
2022-234	06/10/2022	Billetterie de spectacle - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec l'Association CAP BRASSENS Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-235	13/10/2022	Billetterie de Loisirs - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec La Scène Nationale de Sète et du Bassin de Thau – Pour les Visites guidées du Théâtre Molière - Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-236	19/10/2022	Billetterie de spectacle - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec l'association ALLEGRE'THAU Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-237	19/10/2022	Billetterie de spectacle - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec l'association JAZZAMEZE Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-238	19/10/2022	Billetterie de spectacle - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec SETE LOISIRS SAS Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-239	21/10/2022	Service réceptif groupes – Prestation de guidage – Fixation de tarifs – Année 2023
2022-240	21/10/2022	Service réceptif groupes – Visites guidées à thèmes pour les groupes – Fixation des tarifs – Année 2023

2022-241	04/11/2022	Billetterie de spectacle - Vente pour le compte de tiers Convention de mandat établie avec UNAENIME COLLECTIVE Fixation de tarifs – autorisation de recettes
2022-242	07/11/2022	Nomination mandataire - Régie de recettes Partenariats 740

Les membres présents :

**Approuvent** Les décisions prises par la directrice.

**La délibération est votée à l'unanimité – 20 voix pour**

## 8. Questions diverses

### Ateliers

Tiphaine COLLET, directrice de l'OTI, fait un retour des ateliers thématiques avec les socio-professionnels :

- Celui sur le thème « Promotion » s'est déroulé la semaine précédente et s'est bien passé,
- Celui sur le thème « Accueil touristique » est reporté,
- Celui sur le thème « Qualité » est programmé le 21 novembre,
- Celui sur le thème « Accompagnement des professionnels » est programmé le 1<sup>er</sup> décembre.

Toute personne intéressée à participer aux ateliers à venir est la bienvenue.

Mathieu MAUREL, représentant de la Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air, souhaite recevoir un mail avec les différentes dates des ateliers.

Sandrine MINI, représentante des Organismes d'événements culturels, est également intéressée par ces ateliers.

Kelly BEVAN, vice-présidente et représentante des prestataires d'activités de loisirs permanentes, signale que les CCI pourraient aider l'OTI à mobiliser les professionnels.

Mathieu MAUREL souhaite savoir si ces ateliers sont des temps de concertation ou de formation.

Tiphaine COLLET précise que les ateliers sont animés par une ou deux personnes de l'OTI et une élue. Il s'agit d'un temps de réflexion collective.

### Escale à Sète

Wolfgang IDIRI, représentant des organisateurs d'événements culturels, présente un bilan de l'édition Escale à Sète 2022. Les résultats sont positifs et qualitatifs.

Il propose de procéder à une étude pour évaluer plus finement les retombées économiques de l'événement.

Les données globales sont :

- Année 2018 : 280 000 visiteurs, 12 M€
- Année 2022 : 438 000 visiteurs, 21 M€

Pour l'année 2024, les recettes de mécénat seront en baisse du fait des Jeux Olympiques.

Joliette COSTE, membre du collège des représentants de Sète agglomération méditerranéenne, souhaite connaître le prochain pays à l'honneur, sachant que le dernier était les Pays-Bas.

Wolfgang précise que pour l'édition 2022, les courriers d'invitation sont partis entre décembre et janvier, et que sur les 50 bateaux invités un seul est venu.

Le pays qui sera mis à l'honneur dépendra des opportunités en fonction des retours reçus.

Il y aura peut-être plusieurs invités d'honneur.

Sandrine MINI précise que les Jeux Olympiques 2024 auront un gros impact sur la tenue de certains événements culturels. Afin de concentrer les forces de l'ordre sur le déroulement des JO les événements de capacité supérieure à 100 000 personnes ne pourront pas se tenir.

La vice -présidente remercie les membres pour leur présence.

La séance est levée à 13h20

A Sète, le 22 novembre 2022

La Directrice,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Tiphaine COLLET